



Assistance spirituelle et psychologique d'urgence dans le canton de Vaud

Critères d'engagement Tâches des intervenants

Intervenants des Equipes de Soutien d'Urgence

- Etre engagé dans un ministère dans une des Eglises officielles
- Etre détenteur d'une formation OPF niveau 1 (terminée) et 2 (en cour) ou équivalent
- Avoir vécu 2 interventions en tant qu'accompagnant
- Avoir vécu 2 interventions en étant accompagné par un intervenant RNAPU 3 ou équivalent
- Etre disponible et d'accord de participer aux tournus de garde
- Accepter d'intervenir dans une perspective non confessionnelle
- Etre capable de collaborer, résistant au stress, responsable de sa supervision
- Avoir l'accord de son lieu d'Eglise
- Procédure de validation par l'équipe cantonale sur proposition du responsable de région

Tâches

- Accepter d'intervenir régulièrement selon le mode de fonctionnement régional
- Faire des interventions et leurs rapports
- Participer à la supervision en cas d'intervention
- Participer aux interventions régionales quand elles existent
- Participer à la formation continue cantonale

Responsable d'équipe régionale

- Etre engagé dans un ministère dans une des Eglises officielles
- Formation RNAPU-OPF niveau 3 ou équivalent
- Etre reconnu comme intervenants ASPUR et bénéficier d'une expérience en interventions
- Etre proposé par l'équipe terrain et nommé par l'équipe de coordination cantonale en concertation avec les instances supérieurs (ORH p/réformés et vicariat p/catholiques).

Tâches

- Représenter son secteur dans l'équipe cantonale
- Planifier et organiser les gardes du secteur
- Récolter et transmettre les rapports d'interventions
- Assurer le suivi des intervenants du secteur avec l'appui si nécessaire de la coordination.
- Participer à la formation continue cantonale
- Organiser une intervention pour une reprise des situations avec si nécessaire l'appui de la coordination
- Assurer les contacts avec les partenaires du secteur.